

Tournant important dans l'affaire al-Dura: Tsahal réclame la vidéo intégrale de la scène, C. Glick

Nul doute qu'il s'agit là d'une décision qui pourrait s'avérer déterminante pour l'issue de cette affaire et la reconnaissance du tort considérable qu'elle a causée à l'image d'Israël. Le fait que C. Glick, la célèbre éditorialiste du "Jerusalem Post", couvre ce développement, et prenne fait et cause pour Karsenty, ajoute à l'espoir que nous sommes très nombreux à caresser, à savoir, que la justice française prenne enfin au sérieux les preuves indéniables, précisément contenues dans la vidéo détenue par France 2, montrant plusieurs mises en scène, moins dramatiques que celle d'al-Dura, mais curieusement similaires, si l'on en croit le témoignage de ceux qui ont pu visionner le document filmé. Souhaitons que cette nouvelle conjoncture, plus favorable que les précédentes, voie l'aboutissement favorable des efforts et de la ténacité dont Philippe Karsenty a fait preuve dans son combat pour qu'apparaisse enfin la vérité en cette affaire. C'est ce que je lui souhaite personnellement. (Menahem Macina).



↳ 17/09/2007

17/09/07

Original anglais : "[IDF demands uncut al-Dura tape](#)".

Traduction française : Menahem Macina



Al-Dura et son père (2000), pris sous quels tirs ?

L'armée israélienne de défense (Tsayhal) est sortie de son silence officiel sur une affaire qui remonte à sept ans, et qui a été considérée comme une calomnie meurtrière [1] à l'encontre de Tsahal et de l'Etat d'Israël.

Le 10 septembre, le commandant de Police adjoint du Bureau du Porte-parole de Tsahal, le colonel Shlomi-Shalom, a adressé une lettre au correspondant permanent en Israël de la chaîne de télévision France 2, Charles Enderlin, à propos du reportage réalisé par Enderlin, le 30 septembre 2000, dont une séquence de 55 secondes a été diffusée sur ce qui s'est passé au carrefour de Netsarim au centre de la bande de Gaza, censée démontrer que Tsahal aurait pris sous son tir l'enfant al-Dura, alors âgé de 12 ans, et l'aurait tué.

Après sa diffusion exclusive, le même jour, France 2 offrit gracieusement la vidéo à tous les médias. Le film, et le récit de la mort d'al-Dura prétendument attribué à Tsahal furent rapidement rediffusés dans le monde entier.

En quelques jours, al-Dura devint un symbole de la guerre palestinienne contre Israël. A plusieurs reprises, des terroristes et leurs partisans ont évoqué son patronage pour justifier leurs assassinats d'Israéliens, de Juifs et de leurs défenseurs occidentaux.

Dans sa lettre, le colonel Am-Shalom, demande l'entièreté du film de 27 minutes, tourné ce jour-là par le caméraman de France 2, Talal Abu-Rahma, ainsi que la séquence filmée par le même le 1^{er} octobre 2000. Am-Shalom a demandé que les films, de qualité diffusable, soient envoyés à son bureau, avant le 15 septembre, dernier délai. Jusqu'ici, France 2 n'a pas encore déféré à cette demande.

La démarche de Tsahal a pour toile de fond la bataille juridique menée contre France 2 par l'observateur des médias français, Philippe Karsenty, concernant la couverture médiatique de l'affaire al-Dura.

L'année dernière, France 2 et Enderlin ont assigné en justice Karsenty, qui dirige le site Web d'observation de la presse, Media Ratings, sous le chef d'inculpation de diffamation, pour une lettre, diffusée en 2004, accusant France 2 d'avoir mis en scène le reportage sur al-Dura.

Karsenty exigeait également la démission d'Enderlin et de la responsable de l'information, Arlette Chabot, pour leur rôle dans la diffusion de ce bobard médiatique supposé.

En octobre 2006, un tribunal français donna raison à France 2 et à Enderlin contre Karsenty.

Le tribunal reconnaissait que Karsenty avait fourni des preuves importantes indiquant que l'événement avait été mis en scène. Toutefois, dans son jugement, favorable aux plaignants, les juges dirent que les accusations de Karsenty manquaient de crédibilité parce que, affirmaient-ils à tort, ses accusations reposaient sur une seule source.

Le tribunal soulignait aussi qu'aucune autorité israélienne, ni l'armée – qui est pourtant la plus concernée –, ni le [ministère] de la Justice, n'avaient accordé le plus infime crédit aux allégations [de Karsenty] concernant l'authenticité du reportage de France 2.

Dans sa lettre à Enderlin, Am-Shalom conteste l'assertion des juges, en ces termes :

« Je dois faire remarquer [que leur affirmation] ne correspond ni aux tentatives répétées, faites par Tsahal, pour recevoir le matériel filmé, ni aux conclusions de la commission d'enquête de l'armée [sur les prétendus tirs], qui ont été largement diffusées dans les médias internationaux et français. »

Am-Shalom donne le détail les résultats de l'investigation de Tsahal concernant l'incident. Cette enquête fut ordonnée par le Major-général Yom Tov Samia, qui était alors Commandant en chef de la zone sud.

Citant Samia, Am-Shalom écrit :

« Le général a clairement établi que, d'après l'analyse de tous les éléments recueillis sur les lieux, y compris l'emplacement de la position de Tsahal, la trajectoire des balles, l'endroit où se trouvaient le père [Jamal al-Dura], et son fils, derrière un obstacle, la cadence des tirs, l'angle de pénétration des balles dans le mur derrière le père et son enfant, et l'heure des événements, nous pouvons exclure, avec la plus grande certitude, la possibilité que les tirs, qui ont apparemment atteint l'enfant et son père, aient pu être le fait des soldats de Tsahal, qui, à ce moment-là, se trouvaient à l'intérieur de leur position fixe [au carrefour]. »

Am-Shalom note en outre que :

« Le général Samia a insisté auprès de moi sur le fait que toutes ses tentatives en vue de recevoir les matériaux filmés, pour les besoins de son enquête, ont été rejetées. »

Tsahal a un besoin urgent de cette séquence filmée, affirme Am-Shalom, car

« elle a été réclamée pour le commentaire du jugement du 19 octobre 2006 [contre Karsenty], sur cette question, qui doit venir en discussion devant une cour d'appel française le 19 septembre. »

Et d'ajouter :

« Ayant eu connaissance de ce qu'il y a eu des tentatives de mise en scène médiatique d'événements [le même jour], et comme un doute a été soulevé dans ce sens concernant le récit disputé, nous avons demandé à recevoir les matériaux susmentionnés afin d'en finir avec cet épisode et de parvenir à la vérité. »

Dans le passé, Tsahal a hésité à prendre une position ferme dans l'affaire al-Dura. A l'époque de l'incident, le lieutenant-général Shaül Mofaz, alors chef d'état-major, ainsi qu'Ehud Barak, alors Premier ministre et ministre de la Défense, n'ont pas ouvertement soutenu l'enquête de Samia, ni ses résultats.

A une date aussi récente que le 23 juin 2006, le Brigadier-général Miri Regev, alors porte-parole de Tsahal, déclarait encore au *Haaretz* :

« Je ne suis pas en mesure de décider si Tsahal est responsable ou non de la mort d'al-Dura. »

Au lendemain du procès au civil de Karsenty, l'an dernier, Tsahal a été l'objet d'une critique considérable, tant en Israël, que de la part de groupes juifs à l'étranger, pour son silence sur cette question.

Tandis que Tsahal gardait un silence officiel, des enquêtes privées, réalisées au cours des années écoulées par divers organismes de presse et des militants sur le Web, ont gravement mis en cause la véracité du reportage de France 2.

Ces investigations ont démontré que les prétendues "attaques" de Tsahal contre des civils palestiniens ont été ouvertement mises en scène par des caméramen et des

habitants palestiniens du lieu, durant toute la journée où al-Dura aurait prétendument été abattu, au carrefour de Netsarim.

Am Shalom a adressé des copies de sa lettre au général Samia, au Major-général Dan Harel, qui prend ses fonctions comme chef d'état-major, au représentant de France 2 en Israël, au président de la chaîne France 2, et à Philippe Karsenty.

Caroline Glick

© *Jerusalem Post*

Note du traducteur

[1] L'expression anglaise, "blood libel", souvent traduite, à tort, par accusation de 'crime rituel', connote une fausse histoire de meurtre inventée pour faire sensation et provoquer la haine.

[Texte anglais aimablement signalé par IMRA - Independent Media Review and Analysis - Website: www.imra.org.il.]

Mis en ligne le 17 septembre 2007, par M. Macina, sur le site upjf.org